

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

LES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. LAGNEAU Thierry	M. GARCIA Stéphane	M.DOLADILLE Christophe	Mme DUCHENE Estelle
Mme FERRARO Sylviane	M. SAMBUCHI Christian	M.CHEVALIER Christian	Mme HOUART Annabelle
M. PETIT Raymond	Mme LUDWIG Laetitia	Mme CHEVALIER Marie Ange	Mme DINOLFO Béatrice
M. COMBES Bertrand	Mme TOVAGLIARI Nicole	Mme PATTI Mélanie	M. MASVIDAL François
Membres à titre consultatif : Docteur MOUTON (Médecin de prévention) Mme MAIGRET Aurore (ACFI) Mme MONTIGON Maëlle (Conseillère en prévention)			

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2019 à 15h.

Ont assisté à la séance :

Représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants : M. LAGNEAU Thierry, M. COMBES Bertrand, M. PETIT Raymond, Mme TOVAGLIARI Nicole, Mme LUDWIG Laetitia

Membres consultatifs : Mme MONTIGON Maëlle

Absents excusés : Mme FERRARO Sylviane, M. GARCIA Stéphane, M. SAMBUCHI Christian, Dr MOUTON, Mme VILLANO Laure (ACFI remplaçante)

Représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants : M. DOLADILLE Christophe, M.CHEVALIER Christian, Mme CHEVALIER Marie-Ange, Mme PATTI Mélanie, Mme DUCHENE Estelle, Mme HOUART Annabelle, M. MASVIDAL François

Absents excusés : Mme DINOLFO Béatrice

Nomination des secrétaires :

Mme CHEVALIER Marie-Ange et M. PETIT.

M. DOLADILLE demande s'il est possible de lui envoyer également le procès-verbal de la réunion avant validation.

Mme TOVAGLIARI répond par l'affirmative.

Il est procédé à la vérification du quorum : **le quorum est atteint.**

QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR :

1) Approbation du précédent compte rendu du CHSCT.

Le précédent PV est voté à l'unanimité.

M. DOLADILLE interroge M. LE MAIRE sur l'état d'avancement de la problématique des chloramines à la piscine.

M. LE MAIRE répond que les taux de chloramines ont été significativement diminués.

M. DOLADILLE demande si les chloramines peuvent impacter la santé des agents travaillant à la piscine.

M. MONTIGON affirme que les chloramines sont un agent chimique très irritant, créé par la réaction entre des matières organiques (venant principalement des baigneurs) et le chlore utilisé pour traiter l'eau.

M. DOLADILLE souhaite savoir si les agents travaillant à la piscine sont sensibilisés à ce risque.

M. COMBES répond que les agents connaissent le risque et qu'il s'agit d'une préoccupation majeure pour la Mairie.

2) Point à date sur le programme 2019 de prévention des risques professionnels

M. LE MAIRE donne la parole à Mme MONTIGON pour présenter le programme.

- Mise en place du Pôle Qualité de Vie au Travail (regroupant la psychologue, la conseillère en prévention, la correspondante CNAS et la conseillère en économie sociale et familiale) -> rencontres à venir dans les services.
Cette entité a été mise en place et des prises de contact avec les responsables ont été faites pour organiser des premières permanences au sein des services sur le dernier trimestre de l'année et le début de l'année prochaine.
Des représentantes du Pôle se sont également présentées aux équipes lors des diverses réunions de rentrées déjà organisées.
- Réalisation de deux sessions de formation Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) en interne par la conseillère en prévention : 16 personnes seront formées.
Une première session a eu lieu en juin dernier et a permis de former avec succès 8 personnes.
Une seconde session pour 8 autres personnes aura lieu début octobre.
- Poursuite du travail sur l'amélioration des postes de change au Multi-accueil.
De premières actions simples d'amélioration des espaces ont déjà été mises en place en collaboration avec les équipes.
- Amélioration de la qualité de l'air à la piscine : travaux sur la ventilation et l'extraction des vapeurs, pour une réduction du taux de chloramines.
La société MGC est intervenue la semaine dernière durant la vidange et a changé les roulements et les courroies des extracteurs d'air ambiant de la piscine.
Elle a également remplacé les filtres des batteries d'air.
Elle doit intervenir prochainement pour rebrancher les bouches de soufflage qui se trouvent dans les poutres au milieu du bassin afin de favoriser le renouvellement de l'air.
Actuellement, depuis la vidange le taux de chloramines 0.2 mg/l pour un taux maximum autorisé de 0.6mg/l.
Le responsable de secteur fera un point sur l'évolution de ce taux lorsque la piscine reprendra une activité normale.
- Achat et mise à disposition de sièges ergonomiques pour 3 postes de travail informatique, sur préconisation du médecin du travail.
Cette action a été réalisée.
- Actions issues des CHSCT.
Le plan d'actions est en cours de réalisation.

QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYE :

Questions de l'UNSA

Des précisions ont été apportées en fin de séance par les Services Techniques, représentés par Mme MEYER et M. SCAPIN et ont permis de compléter les réponses apportées.

Pôle culturel :

1) **Le rafraîchisseur d'air n'a pas fonctionné de tout l'été à l'espace adulte + salon de lecture + ECLA : le personnel a peur pour cet hiver que la fonction chauffage soit défaillante.**

M. LE MAIRE informe que les services techniques ont missionné l'entreprise mandataire du marché génie climatique, afin de lever toutes les inquiétudes. Pour autant lors de températures excessives, la variante ne peut être que de 10° de différence.

Il demande à ce que les résultats du diagnostic effectué par l'entreprise soit communiqués aux membres du CHSCT, et qu'un délai d'intervention leur soit donné.

Par la suite, Mme MEYER a informé que M. ROURE est l'interlocuteur pour ce dossier.

M. DOLADILLE demande si un rafraîchisseur d'air est la même chose qu'un climatiseur. Mme PATTI répond que ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE clôt le sujet en indiquant que refroidisseur ou climatiseur, l'essentiel était que l'équipement fonctionne et fournisse une température satisfaisante.

2) Toujours le problème récurrent des grandes portes vitrées de la médiathèque. Le personnel rencontre des difficultés pour l'ouverture et la fermeture du fait qu'elles sont très lourdes. Les poignées existantes ont été réparées, mais il serait souhaitable que de grandes poignées soient mises en place afin que les personnels puissent avoir une meilleure force de traction.

M. COMBES indique que des poignées vont être installées par une entreprise extérieure et que la commande a été passée.

3) Où en est l'installation de l'aération prévue à l'espace multimédia? L'étude a-t-elle été engagée ?

M. LE MAIRE explique que le renouvellement de l'air dans ce local est prévu pour 15 personnes. En hiver, en période de chauffage, il peut y avoir jusqu'à 25 personnes, donc le système surchauffe. La solution serait de rajouter une climatisation individuelle qui pourrait être mise en service pendant l'hiver afin de faire baisser la température du local.

Un devis de 3500 euros a été établi et validé. Les travaux vont être entrepris.

4) Le compteur de GAZ n'a toujours pas de porte et est un vrai dépotoir.

M. LE MAIRE informe que les travaux ont été réalisés par GRDF le 18/09/19.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Est ce que les emplacements des registres d'hygiène et sécurité ont été définis et les personnes en charge de communiquer les mentions aux autorités ont été désignées ?

M. LE MAIRE affirme que la démarche est en cours de déploiement et qu'elle sera finalisée pour le prochain CHSCT.

M. DOLADILLE demande si les personnes chargées de relever les fiches ont été identifiées.

Mme MONTIGON répond que cela est bien prévu.

M. LE MAIRE remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

La séance est levée à 15h20.

Fait à Sorgues, le 27 septembre 2019

La Secrétaire,
Marie-Ange CHEVALIER



La Conseillère en prévention,
Maëlle MONTIGON



Le Président de la Séance,
Thierry LAGNEAU

